



Charte forestière de territoire Gorges Causse Cévennes

Plan d'actions 2018/2020
VF – Décembre 2017



PROJET COFINANCE PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Sommaire

1. Rappel du contexte	3
2. Comment ce plan d'actions a-t-il été élaboré ?.....	4
3. Le plan d'actions prévisionnel détaillé.....	5
Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière	7
Axe 2 : Gérer les interfaces	16
Axe 3 : Développer la consommation locale des bois.....	33
Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer	53
4. Echancier.....	69
5. Les actions « bonus »	71

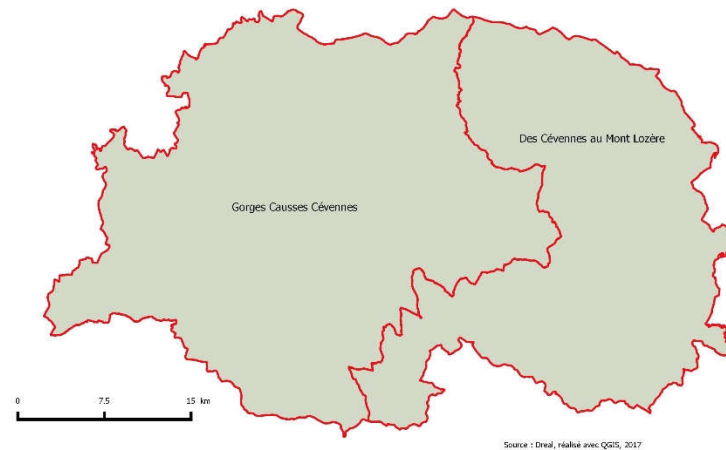
1. Rappel du contexte

Les chartes forestières sont des outils à disposition des élus qui permettent d'initier, en coopération avec les acteurs locaux, un projet stratégique pour le territoire en faveur de la forêt et du bois, et de le traduire en un programme d'action pluriannuel.

Un premier plan d'actions de charte forestière avait vu le jour fin 2015 sur 3 communautés de communes du sud de la Lozère.

Suite à la loi portant la Nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre), de nombreuses fusions entre communautés de communes ont vu le jour. Ainsi, les communautés de communes composant la charte forestière en 2015 ont été fusionnées entre deux territoires en 2017 :

- ✓ La communauté de communes Florac-Sud Lozère et Gorges du Tarn et des Grands Causses fusionnent avec la Vallée de la Jonte pour devenir
La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes
- ✓ La communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons fusionne avec les Cévennes au Mont Lozère et Vallée Longue/Calbertois pour devenir
La Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère



Les deux nouvelles communautés de communes au 1^{er} janvier 2017

Suite à cette réorganisation des territoires, la charte forestière se retrouve donc en partie sur deux territoires, dont un qui était intégré dans la charte forestière du Pays Cévennes, en redéfinition.

Les élus des deux Communautés de communes ont décidé, par délibérations, de poursuivre la charte forestière sur un seul et même territoire sur le sud de la Lozère.

En effet, même si certains éléments spécifiques seront à prendre en compte, les deux territoires possèdent des caractéristiques communes. De plus, les deux communautés de communes ont des habitudes de travail en commun. Citons notamment le travail de l'association territoriale Causses Cévennes portant un GAL pour les fonds Leader ou le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial). Elles ont également les mêmes interlocuteurs au niveau forestier.

Suite à la mise à jour du diagnostic et à une nouvelle concertation, les élus et les acteurs du territoire ont décidé de porter un nouveau plan d'actions sur la forêt et la filière bois.

Ce document rassemble les fiches des actions prévisionnelles qui seront menées sur la période 2017/2020.

2. Comment ce plan d'actions a-t-il été élaboré ?

Ce plan d'actions a été élaboré à partir :

- De la mise à jour du diagnostic 2017
- Des ateliers de concertation menés dans le cadre du programme CévAigoual
- Des diverses stratégies portées par les acteurs du territoire : stratégie du Leader, Aigoual Forêt d'Exception, charte du Parc national des Cévennes, stratégie départementale, etc.
- De l'évaluation du plan d'actions 2015/2017 de la précédente charte forestière
- Du comité de pilotage de la charte forestière et d'un atelier de concertation spécifique au plan d'actions de la charte

Il reprend les axes thématiques et objectifs de l'ancienne charte, qui restent d'actualité.

3. Le plan d'actions prévisionnel détaillé

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Aller vers une gestion forestière dynamique et durable

1. Regrouper le foncier forestier par une animation ciblée – Phase 2
2. Réaliser un ou plusieurs projet(s) de desserte nécessitant une animation concertée entre acteurs et mise en place d'un groupe de suivi

Aller vers une gestion forestière économiquement viable

3. Récolter des données de coûts de chantier à travers la définition d'un chantier type du territoire
4. Installer une équipe de bûcheronnage/débardage adapté au secteur des Cévennes

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt aux usages complémentaires

5. Informer sur des chantiers-exemples de pratiques de sylvo-pastoralisme
6. Valoriser le bois des agriculteurs – Phase 2 : concrétisation du projet Bois Paysan des Cévennes
7. Former les professionnels du tourisme sur des questions forestières à l'occasion des « cafés-pros »
8. Monter une concertation auprès des propriétaires forestiers privés sur un sentier de Grande Randonnée ou de Petite Randonnée
9. Promouvoir le sentier du Martinet à St Etienne Vallée Française

Aller vers une forêt préservée et protectrice

10. Mener une politique active de prévention des risques incendies par des informations régulières et une animation importante et ciblée pour l'amélioration et l'entretien d'une ou deux pistes DFCI d'intérêt intercommunal ou interdépartemental

Axe 3 : Développer la consommation locale des bois

Aller vers une utilisation plus systématique du bois local

13. Créer une scène en bois local, mutualisée sur le territoire
14. Insérer du bois et des savoir-faire locaux dans le mobilier des bureaux d'information touristique de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes
15. Accompagner les collectivités dans leurs achats de produits bois à travers différents outils: commandes groupées, appels à projets
16. Capitaliser les projets bois de collectivités à travers un outil de communication
17. Informer les propriétaires des potentialités de valorisation des essences secondaires sur le territoire
18. Créer un groupe de travail dédié au pin maritime cévenol
19. Créer une animation spécifique pour l'appropriation (entre autres) du projet de réseau de chaleur bois de Florac
20. Accompagner les scieries du territoire pour anticiper leurs problématiques de pérennisation (transmission des entreprises, modernisation...)
21. Accompagner la démarche de valorisation des tanins cévenols
22. Construire un contrat de réciprocité territoire urbain/territoire rural

Aller vers une complémentarité amont/aval

Axe4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers une culture forestière commune

23. Mettre à contribution les élus pour créer une culture forestière commune
24. Créer un outil de communication sur les actions forestières du territoire favorisant le lien entre acteurs

Aller vers un partage des connaissances forestières

25. Communiquer de façon renforcée dans des évènements pré-existants ou à créer
26. Vulgariser des articles pour rendre accessible des enseignements de recherche forestière à des publics variés
27. Recenser les outils de sensibilisation disponibles sur la forêt pour créer un catalogue commun d'animation
28. Expérimenter et se former à l'aide d'un outil unique en France : la Forêt irrégulière école

Aller vers une politique forestière territoriale de long terme

29. Animer la charte forestière de territoire

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Aller vers une gestion forestière dynamique et durable

FICHE ACTION N°1	Regrouper le foncier forestier par une animation ciblée
Contexte/objectifs	
<p>Le foncier en Lozère est morcelé, et le territoire de la charte forestière ne fait pas exception. Ce morcellement peut-être un des facteurs à la non-gestion des forêts, en particulier celles des propriétaires privés.</p> <p>Afin de diminuer ce morcellement, le Département, en partenariat avec la SAFER et le CRPF, mène depuis quelques années une politique visant à regrouper le foncier dans le but de créer des unités de gestion suffisantes et inciter les propriétaires à gérer leur bien. Deux secteurs ont déjà bénéficié d'une animation spécifique (Causse de Sauveterre et commune du Chastel-Nouvel).</p> <p>Pour l'année 2018, il est proposé qu'une animation soit réalisée sur le nouveau territoire de la charte forestière Gorges Causses Cévennes. Des secteurs ont déjà été préalablement définis au niveau technique, et avec l'avis des élus concernés. Le choix définitif aura lieu lors d'une prochaine commission départementale d'aménagement foncier.</p> <p>Outre l'aspect foncier, l'animation devra également cibler d'autres thématiques, telles que la desserte.</p> <p>Le but est donc de restructurer au niveau du foncier un secteur intéressant en fonction du potentiel forestier et des volontés des élus.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Diagnostic à l'échelle du massif préalablement identifié avec un potentiel forestier (diagnostic cartographique et de terrain). Parmi les secteurs préalablement définis, un secteur devra être choisi : secteur Cassagnas/St André de Lancize (commun aux deux nouvelles communautés de communes composant la charte forestière), Meyrueis, St Privat de Vallongue/St André de Lancize.</p> <p>Ce secteur sera soumis à approbation auprès d'une prochaine commission départementale d'aménagement foncier.</p> <p>2/ Rencontre avec les élus concernés pour expliquer l'action, avoir leur point de vue.</p> <p>3/ Réunion d'information à destination des propriétaires forestiers concernés par l'action d'animation foncière. Tenue de permanences en mairie pour accueillir les propriétaires intéressés.</p>	

<p>4/ Envoi du compte-rendu de la réunion de présentation et d'un questionnaire orienté sur le foncier à tous les propriétaires concernés sur le massif : éclatement des parcelles, désir de vendre, d'échanger ou d'acheter des parcelles forestières</p> <p>5/ Animation des transactions entre propriétaires : propositions et discussions avec les propriétaires concernés, estimation de la valeur des parcelles, diagnostics forestiers, etc...</p> <p>6/ Accompagnement des propriétaires dans leur démarche jusqu'à concrétisation des échanges, ventes ou achats de parcelles, parfois clôturés par l'obtention des aides pour le petit foncier.</p> <p>En parallèle : travail sur des thématiques spécifiques au secteur permettant la gestion comme par exemple l'amélioration de la desserte forestière. Des diagnostics forestiers seront associés et proposés aux propriétaires concernés par des mouvements fonciers (actions sylvicoles et prise en compte de la biodiversité)</p>	
Maître d'ouvrage	CRPF
Partenaires identifiés	SAFER, conseil départemental
<p>Lieu de réalisation : choix du secteur en cours</p> <p>Durée de l'action : MT</p> <p>*LT = long terme = 3 ans et plus MT = moyen terme = entre 1 et 3 ans CT= court terme = moins de 1 ans</p> <p>Type d'action : animation</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2018/2019</p>	Plan de financement prévisionnel
	25 000 euros
	20% autofinancement CRPF
	80% Département
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et surface des parcelles échangées - Nombre et surface des parcelles cédées - Surface totale restructurée (ilots dont la surface a augmenté) - Nombre d'ilots dont la surface a augmenté - Surface totale des propriétés concernées par la restructuration foncière
Suites à donner à l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de cette action - Mise en œuvre des opérations sylvicoles envisagées 	

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Aller vers une gestion forestière dynamique et durable

FICHE ACTION N°2	Réaliser un ou plusieurs projet(s) de desserte nécessitant une animation concertée entre acteurs et mise en place d'un groupe de suivi
Contexte/objectifs	
<p>La desserte est un des sujets cruciaux de notre territoire pour l'amélioration de la gestion des parcelles forestières. Un travail avait été amorcé lors de l'ancienne charte forestière. Avec l'agrandissement du périmètre, de nouveaux enjeux pour la vidange des bois sont apparus : secteurs très forestiers avec des enjeux de contournement de village (Aigoual), ou de liaisons (Bougès, à la limite de plusieurs communes).</p> <p>De plus, l'évaluation de la charte forestière précédente a montré une difficulté à faire sortir des projets pour diverses raisons : coût de la desserte, travail d'animation et de concertation nécessaire, mise en exergue de problématiques sur les statuts juridiques des pistes, etc.</p> <p>Le schéma départemental d'amélioration de la desserte externe des massifs forestiers du département de la Lozère a été rendu en 2017.</p> <p>Il serait intéressant, par une animation concertée entre acteurs, de monter un ou deux projets importants de desserte.</p> <p>Un groupe de travail et de suivi serait mis en place pour suivre les projets et approfondir certains sujets.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Cette action comporte deux éléments de travail.</p> <p>✓ Animation concertée pour la création de pistes importantes de desserte</p> <p>Des sites ont été préalablement identifiés : secteur autour de Meyrueis, secteur autour du massif du Bougès</p> <p>1/ Réunion de concertation entre les acteurs concernés par le projet Cette réunion permet aux acteurs de discuter autour d'un projet et de partir des mêmes constats afin de trouver plus facilement des premières solutions. Une visite de terrain pourrait être envisagée.</p>	

2/ Etude de faisabilité technique, en fonction des solutions à mettre en œuvre (définition du projet)

- Analyse précise du potentiel forestier (volume mobilisable, travaux forestiers induits, gestion future possible...),
- Chiffrage du projet proposé

Cette étude pourrait être portée par la communauté de communes concernée

3/ Validation du projet par les propriétaires et le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage de l'action validera l'étude de faisabilité technique.

Un retour aux propriétaires sera ensuite réalisé. Cela permettra d'analyser avec eux les modalités pratiques, notamment par rapport aux questions foncières et réglementaires.

4/ Réalisation des travaux

Une fois le projet validé, les travaux seront mis en œuvre. Si besoin, des conventions seront établies avec les propriétaires éventuels pour garantir le droit de passage.

✓ **Création d'un groupe de travail et de suivi**

Le groupe pourrait se réunir 1 à 2 fois par an. La première année peut-être une année test, pour connaître plus précisément les besoins de travail sur ce sujet. Des retours d'expérience d'autres territoires permettraient d'alimenter les débats. Plusieurs thématiques pourraient être abordées, ci-dessous quelques exemples :

- Comment développer des états des lieux avant/après chantiers pour les élus ?
- Desserte forestière et communication auprès du grand public
- Quelles solutions pour limiter les dégâts sur voirie tout en maintenant la récolte des bois ?
- Les protocoles de bonnes pratiques réalisées sur d'autres territoires de charte forestière
- Réflexions sur les méthodes adaptées au territoire (pentes, routes étroites...)

Ce groupe aurait également comme mission de suivre les projets/travaux en cours sur le territoire.

Maître d'ouvrage	Communautés de communes ou communes, en lien avec les éventuels propriétaires privés
Partenaires identifiés	Département, acteurs forestiers

Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière Durée de l'action : LT Type d'action : animation et investissement Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	Estimation coût piste Jalcreste (issu du schéma de desserte) : 287 280 euros Coût piste Meyrueis : à définir Projets à intégrer dans le cadre des fonds Feader sur la desserte
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Pistes réalisées - Volume de bois potentiellement mobilisable
	Suites à donner à l'action
	Mise en place d'actions définies par le groupe de travail et de suivi de la desserte

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Aller vers une gestion forestière économiquement viable

FICHE ACTION N°3	Récolter des données de coûts de chantiers à travers la définition de chantiers types du territoire
Contexte/objectifs	
<p>La récolte de bois sur le territoire peut être difficile pour certains secteurs. Cette difficulté est liée à différents facteurs : morcellement du foncier, desserte, topographie, etc.</p> <p>Cependant, il n'y a pas de données précises sur les coûts de récolte sur le territoire, notamment en ce qui concerne les chantiers en régie, mode de vente peu utilisé aujourd'hui. Or, l'ONF notamment est en train de mettre en place des chantiers en régie. Il serait donc intéressant d'avoir des retours précis de ces chantiers.</p> <p>L'action se veut plus globale en intégrant d'autres chantiers en forêt privée. Le territoire agrandi est alors l'occasion d'avoir plus facilement des données de plusieurs chantiers types.</p> <p>L'objectif de cette action est de récolter des données objectives pour les chantiers types de notre territoire, afin de pouvoir informer les propriétaires sur les coûts d'exploitation et mieux les orienter par la suite.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Mise en place d'une réunion de travail avec les acteurs forestiers pour définir la collecte de données et les chantiers intéressants</p> <ul style="list-style-type: none">- Définition d'une parcelle type sur le territoire (est-ce une petite/grande parcelle ? Pentue ? Quelles essences ? etc)- Données à récolter : localisation et type de chantier, organisation, coûts d'exploitation, volumes, valorisation des produits, etc. <p>2/ Prospection de chantier test correspondant. L'ONF prévoit plusieurs chantiers sur le territoire. Ceux-ci pourraient constituer un premier pool de chantiers types sur lesquels réaliser la récolte de données. Un test pourrait également être fait sur des chantiers mettant en application la charte des bonnes pratiques de récolte forestière du Parc national des Cévennes.</p> <p>3/ Réalisation des chantiers avec suivi technique.</p> <p>4/ Bilan et restitution des résultats, soit sous forme de fiches par chantier, soit sous forme de visite technique.</p>	

Maître d'ouvrage	Communautés de communes à travers la charte forestière pour la réunion d'animation A définir pour les chantiers test et la récolte de données
Partenaires identifiés	ONF, CRPF, coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, syndicat des récoltants forestiers, syndicat des propriétaires forestiers, communes forestières, Parc national des Cévennes
Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : MT Type d'action : étude Calendrier prévisionnel : 2018/2019	Plan de financement prévisionnel
	A définir suite à la tenue de la réunion de travail sur la définition du protocole
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chantiers types analysés - Résultats du chiffrage des chantiers types
	Suites à donner à l'action
	Information des propriétaires

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Aller vers une gestion forestière économiquement viable

FICHE ACTION N°4	Aider à l'installation d'une équipe de bûcheronnage/débardage adapté au secteur des Cévennes
Contexte/objectifs	
<p>Le secteur des Cévennes est un territoire sur lequel il n'est pas toujours facile pour les propriétaires de gérer leur forêt : secteur de moyenne montagne, difficile d'accès, avec des routes limitées en tonnage, peuplements issus pour beaucoup d'anciens vergers de châtaigniers, situés sur des bancels, parcellaire morcelé, etc. On constate également que peu d'entreprises de travaux forestiers sont établies dans les Cévennes. Les principaux récoltants travaillent de manière anecdotique sur le territoire et disposent assez rarement de matériels adaptés aux conditions locales (abatteuses et porteurs non utilisables en zones de pente). Ainsi, il n'est pas toujours aisé de trouver une entreprise pour effectuer les coupes et travaux.</p> <p>L'action se propose, à l'occasion de l'élaboration du Plan Simple de Gestion concerté de l'Association Syndicale Libre de Gestion des Forêts Cévenoles (centrée autour de la Corniche des Cévennes) de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rechercher et identifier les acteurs forestiers intervenant sur le secteur- Travailler à conforter une entreprise existante et/ou- Envisager l'installation d'une équipe de bûcheronnage/débardage spécialisée sur ce secteur <p>Cette réflexion s'appuiera sur la structuration de la demande des propriétaires grâce à l'établissement de programmes de coupes et de travaux dans le cadre des Plans Simples de Gestion notamment.</p> <p>L'objectif de cette action est de pérenniser l'emploi de la filière bois sur le secteur cévenol.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Dans le cadre de l'élaboration du PSG concerté de l'ASL des forêts cévenoles, identification des entreprises existantes pouvant intervenir sur le secteur (entreprises de travaux forestiers, exploitants, entrepreneurs en multi-activité), puis enquête auprès de ces entreprises sur les chantiers réalisables : visites de chantiers avec un panel représentatif des diverses situations rencontrées au sein des propriétés de l'ASL</p>	

<p>2/ Confrontation de l'analyse à un secteur plus important (communauté de communes ou au-delà), en prenant notamment en compte les besoins des autres ASL du secteur et d'autres propriétaires volontaires</p> <p>3/ En fonction des résultats de l'analyse, deux choix possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter une ou des entreprises déjà existantes : comparaison des chantiers (qu'est-ce qui leur est possible de faire/de ne pas faire et pourquoi), diagnostic de leurs éventuels besoins matériels supplémentaires et accompagnement éventuel dans leurs dossiers de demande de subvention <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monter un partenariat avec l'école forestière de Javols pour essayer de motiver et d'accompagner l'installation d'une équipe de bûcheronnage/débardage sur le secteur 	
Maître d'ouvrage	Association syndicale libre de gestion forestière des forêts cévenoles (phase 1) Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère (phase 2)
Partenaires identifiés	Conseil départemental, école forestière de Javols, Leader, CCI, CMA, CRPF, FCBA
Lieu de réalisation : secteur cévenol de la charte forestière Durée de l'action : MT Type d'action : étude, animation Calendrier prévisionnel : 2018/2019	Plan de financement prévisionnel
	A définir en fonction des résultats de la phase 1 et 2
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises enquêtées - Nombre d'entrepreneurs intéressés - Nombre d'entreprises installées ou confortées sur le territoire cévenol
	Suites à donner à l'action
	Réalisation des coupes et travaux sur l'ASLG des forêts cévenoles, l'ASLGF du Massif de la Vieille Morte et dans d'autres propriétés cévenoles

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt aux usages complémentaires

FICHE ACTION N°5	Informier sur des chantiers-exemples de pratiques de sylvo-pastoralisme
Contexte/objectifs	
<p>Le sylvopastoralisme qui a pour fonction d'allier alimentation du bétail et valorisation forestière, est une pratique utilisée sur le territoire de la charte forestière, et notamment autour du Mont Lozère. C'est une pratique intéressante de gestion des espaces qui mêle intérêt agricole et intérêt sylvicole. Cependant, un stage au Parc national des Cévennes a montré que la plupart des boisements utilisés par l'élevage sont peu valorisés d'un point de vue forestier. On définit alors cette pratique comme étant du pâturage sous bois plutôt que du sylvopastoralisme. La notion de renouvellement de la forêt est ainsi peu prise en compte.</p> <p>Il serait alors intéressant, au travers de chantiers pris pour exemple, de faire un retour d'expérience sur des pratiques de sylvo-pastoralisme prenant en compte de façon active la question forestière.</p> <p>Des chantiers sont déjà en cours sur le Mont Lozère en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Parc national des Cévennes. Ceux-ci pourraient être pris pour exemple. D'autres chantiers correspondant à la diversité des milieux naturels de la charte forestière pourraient également être réalisés.</p> <p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser les pratiques de sylvo-pastoralisme- Diffuser les bonnes pratiques intégrant pleinement les questions de gestion forestière	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Identification de projets utilisant déjà du sylvo-pastoralisme (exemple : sur le Causse Méjean) et de projets qui pourraient utiliser les pratiques de sylvo-pastoralisme. Idéalement, selon les demandes des agriculteurs, un projet par secteur pourrait être étudié : Causse, Mont Lozère, Cévennes, Aigoual.</p> <p>2/ Apports de conseils techniques aux agriculteurs souhaitant réalisés un ou plusieurs chantiers par la chambre d'agriculture et le Parc national des Cévennes et intégrant les notions de renouvellement forestier et la gestion d'une ressource pastorale de qualité</p> <p>3/ Réalisation de ces chantiers ou retours d'expériences des chantiers déjà réalisés.</p>	

<p>La Chambre d'agriculture et le Parc national des Cévennes répond aux demandes au cas par cas. Les chantiers seront donc réalisés en fonction de la demande et des besoins.</p> <p>4/ Organisation d'une journée technique à destination des agriculteurs avec compte-rendu détaillé sur le projet.</p>	
Maître d'ouvrage	Chambre d'Agriculture et Parc national des Cévennes en lien avec les communautés de communes à travers la charte forestière pour l'identification des projets, les conseils techniques et la journée technique Agriculteurs pour les chantiers (selon la demande)
Partenaires identifiés	Organismes professionnels agricoles, ONF, CRPF, DDT
Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : MT Type d'action : investissement, étude et communication Calendrier prévisionnel : 2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	A définir pour les chantiers des agriculteurs Animation et journée technique : Intégration dans les programmes d'actions du Parc national, de la chambre d'agriculture et de la charte forestière
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chantiers réalisés - Diffusion des retours d'expérience
	Suites à donner à l'action

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt aux usages complémentaires

FICHE ACTION N°6	Valoriser le bois des agriculteurs – Phase 2 : concrétisation du projet Bois Paysan des Cévennes
Contexte/objectifs	
<p>Favoriser les liens entre agriculture et forêt est un enjeu important sur le territoire. Dans la première charte forestière de territoire, la Chambre d'Agriculture avait travaillé à une animation sur la valorisation des bois des agriculteurs. Suite à l'opportunité de financements du programme CévAigoual, puis à des financements du programme européen Leader et des communautés de communes, des agriculteurs se sont regroupés en association pour valoriser leurs bois sous forme d'allume-feux, ou bûchettes.</p> <p>Cette association regroupe 13 agriculteurs, et des études de faisabilité et technico-économiques ont été lancées pour connaître l'opportunité de ce marché. Il faut maintenant passer à la deuxième phase du projet en créant une entreprise (GIE) qui pourra investir dans le matériel adéquat et commercialiser les produits.</p> <p>Les objectifs de l'action sont de mieux valoriser les bois des exploitations agricoles, de créer une filière et une marque locale, de pérenniser l'emploi au travers de la diversification des activités.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>RAPPEL PHASE 1 : création d'un groupe d'agriculteurs pour commercialiser des bois des Cévennes, études de faisabilité (études techniques, économiques et de marché).</p> <p>PHASE 2 :</p> <p>1/ Création du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) suite aux différentes études menées : étude juridique, de marché et technico-économique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réflexion sur la création du GIE : règlement, fonctionnement- Assemblée générale pour la création <p>2/ En parallèle, démarches techniques et administratives :</p> <ul style="list-style-type: none">- Choix du matériel sur lequel investir- Choix du nombre de sacs à produire	

- Organisation logistique
- Rencontre des différents partenaires et demandes de subventions auprès des différents financeurs potentiels : GAL Causses Cévennes (Fonds Leader), communautés de communes, Département, Parc national des Cévennes

3/ Visites et travail complémentaires en fonction des besoins pour affiner les choix des agriculteurs. Par exemple : visites sur du matériel de production de bûchettes

4/ Production des allume-feux, bûchettes et paillage

Maître d'ouvrage	Association Bois Paysan des Cévennes puis GIE (Groupement d'Intérêt Economique)
Partenaires identifiés	Chambre d'Agriculture, Leader, communautés de communes Gorges Causses Cévennes et des Cévennes au Mont Lozère, Parc national des Cévennes
Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : MT Type d'action : animation et investissement Calendrier prévisionnel : 2018/2019	Plan de financement prévisionnel
	En cours de définition 70% autofinancement GIE 30% d'aides publiques
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs dans l'association puis dans l'entreprise - Volumes vendus - Investissements matériels
	Suites à donner à l'action
	Retour d'expérience de l'action

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt aux usages complémentaires

FICHE ACTION N°7	Former les professionnels du tourisme sur des questions forestières à l'occasion des « cafés-pros »
Contexte/objectifs	
<p>Les activités de pleine nature sont très importantes d'un point de vue touristique et économique sur notre territoire : tourisme très lié aux milieux naturels, notamment l'Aigoual, les Gorges du Tarn, les Cévennes.</p> <p>Certaines activités forestières ou phénomènes liés à la forêt comme l'invasion des chenilles processionnaires peuvent parfois être très visibles des personnes exerçant des activités de pleine nature. Or ces activités/phénomènes peuvent être l'objet de questionnements de la part des touristes. Les professionnels sont parfois démunis pour leur répondre, il est donc proposé une sensibilisation ciblée pour leur apporter des premières clés de réponses.</p> <p>De plus, les professionnels du tourisme peuvent être ambassadeurs de notre territoire : ainsi, les sensibiliser à la forêt et à ses activités permettra d'élargir les relais de communication.</p> <p>Les objectifs de l'action sont de faire connaître la forêt et les activités forestières aux acteurs du tourisme en répondant à leurs questions concrètes et de créer une communauté de relais, d'ambassadeurs.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Définition de thématiques à l'aide de l'office intercommunal de tourisme Plusieurs thématiques ont préalablement été définies, mais celles-ci sont à préciser ou à confirmer selon les possibilités d'intervenants et les demandes des professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Chenilles processionnaires- Sécheresse et relation avec les arbres- Coupes et paysages <p>2/ Réalisation d'une présentation à destination des professionnels du tourisme et d'un questionnaire qualitatif sur l'intérêt de l'action</p>	

3/ Communication et invitation des professionnels du tourisme	
4/ Réalisation des cafés-pros	
Maître d'ouvrage	Office Intercommunal de tourisme Cévennes Gorges du Tarn et Office Intercommunal de tourisme des Cévennes au Mont Lozère
Partenaires identifiés	Correspondants observateurs Santé des Forêts pour la première année, à définir pour la deuxième et troisième année
Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : LT Type d'action : sensibilisation Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	A comprendre dans l'action annuelle de l'Office intercommunal de tourisme
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels assistant aux « café-pro » - Retours qualitatif de ces professionnels
	Suites à donner à l'action
	Créer un module de formation destiné aux professionnels du tourisme si le besoin est identifié

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt aux usages complémentaires

FICHE ACTION N°8	Monter une concertation auprès des propriétaires forestiers privés sur un sentier de Grande Randonnée ou de Petite Randonnée
Contexte/objectifs	
<p>Le milieu naturel remarquable et globalement très préservé du territoire de la charte forestière favorise les activités de pleine nature et la randonnée. La forêt est support de ces activités, et répond à une demande sociale : itinéraires de randonnées, de vélo et d'équitation traversant des massifs boisés, accrobranches, arboretum, etc. Cela peut engendrer différentes visions, et donc des conflits entre la forêt comme activité de loisirs et la forêt productrice de bois : crainte par exemple de l'impact des dessertes forestières sur les paysages, refus de passage des propriétaires privés par crainte d'une dégradation, etc.</p> <p>Les communautés de communes possèdent des compétences en terme de valorisation de certains sentiers de petite randonnée (PR) et de grande randonnée (GR), quand ils sont définis d'intérêt communautaire. Ces sentiers doivent faire l'objet de conventions avec les propriétaires, mais ceux-ci ne sont pas toujours prévenus, lors d'une vente par exemple.</p> <p>Il est ainsi proposé de monter une concertation spécifique aux propriétaires forestiers privés, afin :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'améliorer la prise en compte des besoins des propriétaires forestiers- D'améliorer la compréhension des différents usages et favoriser les échanges entre acteurs	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Identification d'un sentier passant sur plusieurs propriétés forestières privées, d'intérêt communautaire et sur lequel des enjeux de concertation ont été soulevés. Le sentier peut être de petite randonnée (PR) ou de grande randonnée (GR). Ce travail sera réalisé en coordination avec les chargés de projets touristiques des communautés de communes. En effet, une mise à jour des conventionnements des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire est en cours, il sera nécessaire de s'appuyer sur cette mise à jour.</p> <p>2/ Mise au point d'une méthode de concertation : contact des propriétaires, réunions publiques, journée d'information avec sortie sur le terrain Cette méthode sera à construire précisément et devra être validée par les partenaires</p>	

<p>2/ Réalisation de la concertation spécifique auprès des propriétaires forestiers privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et contact des propriétaires, - Discussion autour du tracé du sentier, identification des différents usages et mise en évidence des besoins touristiques et forestiers, - Mise au point d'un accord. <p>3/ Mise en place d'un conventionnement en lien avec les propriétaires forestiers</p>	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Gorges Causses Cévennes ou des Cévennes au Mont Lozère
Partenaires identifiés	CRPF, syndicat des propriétaires forestiers privés, syndicat des récoltants forestiers scieurs, office intercommunal de tourisme, Parc national des Cévennes
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière	Plan de financement prévisionnel
Durée de l'action : CT	Concertation : selon la méthode choisie (envoi de courrier par exemple) Animation : Inclus dans les programme d'animation de la charte forestière et des chargés de tourisme des communautés de communes
Type d'action : animation	
Calendrier prévisionnel : 2019/2020	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de propriétaires forestiers privés intéressés par la démarche - Nombre de personnes assistant à la démarche de concertation - Conventionnement réalisé
	Suites à donner à l'action
	Retour d'expérience sur l'action

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt aux usages complémentaires

FICHE ACTION N°9	Promouvoir le sentier du Martinet à St Etienne Vallée Française
Contexte/objectifs	
<p>Le sentier du Martinet à St Etienne Vallée Française est un sentier intéressant d'un point de vue forestier : situé sur la forêt intercommunale, il traverse différentes zones montrant la diversité des milieux : anciens vergers de châtaigniers, châtaigneraie à bois, plantations de pins, ripisylve...</p> <p>Ce sentier forestier avait été identifié comme intéressant lors de la précédente charte forestière, mais rien n'avait été lancé, notamment à cause des fusions en cours des communautés de communes qui a ralenti les projets.</p> <p>Or, ce sentier est d'autant plus important qu'il a un panorama sur une coupe qui sera réalisé dans la cadre de Natura 2000 pour une plantation de pins de Salzmann (voir fiche-action n°12). De plus, des travaux sylvicoles sont prévus pour 2018. C'est donc l'occasion de revaloriser ce sentier forestier, revoir la signalétique et son aménagement, puis de le promouvoir auprès des élus et de la population.</p> <p>Le but de cette action est, à travers un sentier visible et fréquenté, de mieux prendre en compte les différents usages en forêt et de communiquer auprès du grand public sur l'écosystème forestier.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Réédition de la brochure, adaptée aux nouveaux enjeux (adaptation au GR, nouvelles formes de communication auprès du grand public) En parallèle, révision de la signalétique et de l'aménagement des abords. Des financements pourraient avoir lieu, sous réserve que la communauté de communes réfléchisse globalement à la valorisation des sentiers sur tout son territoire.</p> <p>2/ Création d'un plan d'animation autour de ce sentier : mise en place d'une géocache ? Valorisation auprès des écoles ? animation nature dans le cadre de Natura 2000 ?</p> <p>3/ Organisation de visites sur le sentier à destination du grand public. Cela peut être à l'occasion de la Journée Internationale des Forêts ou avec l'aide d'associations de randonnées.</p>	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, en collaboration avec l'ONF pour la partie travaux

Partenaires identifiés	Natura 2000
Lieu de réalisation : Forêt inter-communale, St Etienne Vallée Française Durée de l'action : MT Type d'action : animation et investissement Calendrier prévisionnel : 2018/2019	Plan de financement prévisionnel
	Edition de la brochure : 700 euros Aménagement de la signalétique et des abords : Organisation des animations : inclus dans les animations charte forestière, Natura 2000 et ONF
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du sentier - Nombre de personnes assistant aux animations - Partenariats réalisés
	Suites à donner à l'action
	Promotion du sentier

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt préservée et protectrice

FICHE ACTION N°10	Mener une politique active de prévention DFCI à travers l'information et une animation importante et ciblée pour l'amélioration et l'entretien d'une ou deux pistes DFCI d'intérêt intercommunal ou interdépartemental
Contexte/objectifs	
<p>Tout le territoire de la charte forestière est concerné par le risque incendie. Les difficultés d'interventions sur certains terrains escarpés et la dispersion de l'habitat rendent la lutte contre les incendies difficile. Le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) de la Lozère donne les grandes orientations pour la Lozère en matière de lutte, et est ensuite décliné au niveau opérationnel, par massifs, dans des documents appelés PDM – DFCI (Plans de Massifs de Défense des Forêts contre l'Incendie). Sur le territoire de la charte forestière, quatre PDM ont été approuvés, et couvrent toute la zone.</p> <p>Cependant, peu d'équipements voient le jour et ce, parfois à cause de la complexité des projets : linéaire important reliant plusieurs communes ou deux départements, budget réduit des collectivités sur lesquelles passe la piste, multitude de propriétaires, méconnaissance des statuts juridiques des pistes, etc. Ces projets auraient donc besoin d'une animation spécifique et d'une concertation pour avancer. Sans se substituer aux acteurs œuvrant déjà sur le territoire, les communautés de communes, à travers la charte forestière pourraient coordonner un ou deux projets multi-partenarial.</p> <p>De plus, un besoin important d'informations et de prévention a été identifié par le pôle DFCI de la sous-préfecture.</p> <p>Le but de cette action est de mener une politique active de prévention DFCI à travers :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des informations récurrentes auprès des élus- La réalisation d'une piste DFCI multi-partenariale, de démontrer les possibilités d'actions DFCI sur le territoire. Pour cette piste partenariale, une animation conjointe sera réalisée avec la charte forestière du Pays Cévennes. L'animation est conjointe, mais s'il y a des investissements, ils seront séparés, et réalisés par chaque maître d'ouvrage identifié, en fonction du projet (linéaire).	

Descriptif de l'action	
<p>Cette action sera réalisée en deux points :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Information active auprès des élus sur la DFCI et la prévention Ce besoin a été identifié en pôle DFCI. Il est prévu de réaliser différentes interventions auprès des élus sur la prévention incendie. Un premier sujet a notamment été évoqué concernant la prévention des risques par rapport aux campings sauvages en période estivale auprès des acteurs du tourisme. ✓ Réalisation de pistes Deux pistes ont été préalablement identifiées : <ul style="list-style-type: none"> - Une piste inter-départementale, qui va du col de Prentigarde (St Germain de Calberte), Lozère à Alès, Gard. Ce projet pourrait être une action inter-charte, entre notre charte forestière et celle du Pays Cévennes - Une piste inter-communale, la Royale, de St Martin de Lansuscle à Moissac-Vallée-Française, qui est une piste importante vis-à-vis du risque incendie et qui a besoin d'une animation spécifique pour la réalisation des travaux <p>Selon les besoins, d'autres pistes pourraient se substituer à celles-ci.</p> <p>1/ Présentation du projet en pôle DFCI et/ou réunion avec les acteurs concernés : SDIS, ONF, DDT, ASA DFCI, élus des communes (selon les besoins) Le but de cette réunion sera de définir une méthode spécifique pour la réalisation concrète du projet. Les linéaires étant importants, la concertation devra être poussée, et bien travaillée pour espérer un résultat positif.</p> <p>3/ En fonction de cette méthode, réalisation de l'animation pour le projet. Sans préjuger de la méthode de travail, certaines phases importantes peuvent déjà être évoquées : <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité technico-économique - Etude de faisabilité « organisationnelle et juridique ». Il s'agira de monter un projet qui satisfasse autant la commune (entretien DFCI) que les propriétaires forestiers (accès aux parcelles pour l'exploitation forestière). </p> <p>4/ Réalisation des travaux</p>	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes, à travers la charte forestière pour la partie animation A définir pour la partie investissement
Partenaires identifiés	Acteurs du pôle DFCI de la Sous-Préfecture, et notamment : ASA DFCI, SDIS, ONF, DDT, sous-préfecture

Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : LT Type d'action : animation, investissement Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	A définir en fonction du projet choisi Aides financières possibles au titre de la DFCI (Feader) à 80%
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élus assistant aux réunions de prévention des risques incendie - Résultats qualitatifs des réunions de concertation - Piste(s) réalisée(s) - Nombre d'hectares « protégés » contre le risque incendie suite à la réalisation de la piste/des pistes
	Suites à donner à l'action
	Etendre la méthode à d'autres pistes

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt préservée et protectrice

FICHE ACTION N°11	Accompagner les propriétaires dans la mise en place d'une trame de vieux bois
Contexte/objectifs	
<p>Les trames de vieux bois en forêts (constituées de réserves, îlots de sénescence, arbres-habitats) sont intéressantes pour le bon fonctionnement de l'écosystème forestier à long terme. Une des clés proposées par les démarches de gestion intégrée, cherchant à concilier production de bois et préservation de la biodiversité est de laisser des portions de forêts vieillir en libre évolution, que ce soit à l'échelle de l'arbre, d'îlots ou de surfaces plus importantes mises en réserve. L'objectif est de préserver les espèces et les dynamiques associés notamment aux stades mûres et sénescents, sous-représentés en forêt gérée.</p> <p>Sur le territoire de la charte forestière, depuis de nombreuses années, le Parc National des Cévennes et l'ONF mettent en œuvre des actions pour préserver les forêts mûres à très vieux et gros bois, et pour développer de vieux peuplements « sans exploitation » en forêt publique : mise en place d'un réseau important de petits îlots de sénescence (de 1 à 7 ha chacun), projets de réserves intégrales (secteurs de forêt dans lequel aucune exploitation ne sera menée).</p> <p>Par contre, en forêt privée, le contexte notamment foncier rend la mise en place de telles trames plus complexe</p> <p>Il est donc proposé d'accompagner des propriétaires forestiers privés dans la mise en place d'éléments de trame de vieux bois dans leurs forêts.</p> <p>Cette action a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les propriétaires, les sensibiliser aux intérêts de tels espaces à travers un exemple concret- Pour la gestion forestière, tendre vers un équilibre raisonné permettant d'assurer production de bois, maintien de services écosystémiques et de la biodiversité à long terme.	
Descriptif de l'action	
1/ Etat de la trame de vieux bois déjà en place sur le territoire de la charte et action de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers privés et des élus	

2/ Accompagnement sur au moins une forêt privée de la charte de la mise en place d'une trame de vieux bois. Ce test peut être réalisé à l'occasion de la réalisation ou révision d'un PSG, ou sur volontariat d'un ou plusieurs propriétaire(s) :

- Ajout d'un volet "trame de vieux bois" au diagnostic écologique déjà proposé classiquement aux propriétaires : identification des vieux arbres et peuplements matures sur la forêt
- Sensibilisation du propriétaire et dialogue pour élaboration d'une proposition à intégrer à la gestion
- Matérialisation des arbres-habitats ou ilots de senescence selon ce qui aura été décidé

3/ Retour d'expérience sous forme de fiche, avec les avis : du ou des propriétaire(s), des accompagnateurs notamment le Parc national des Cévennes

Maître d'ouvrage	Parc national des Cévennes
Partenaires identifiés	CRPF
Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : MT Type d'action : étude Calendrier prévisionnel : 2018/2019	Plan de financement prévisionnel
	Intégré dans le programme du Parc national des Cévennes et du CRPF
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de propriétaires intéressés par la démarche - Eléments intégrés dans une trame de vieux bois dans une forêt - Diffusion de la fiche de retour d'expérience
	Suites à donner à l'action
	Communication à large échelle de la trame de vieux bois

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt préservée et protectrice

FICHE ACTION N°12	Expérimenter une plantation de pins de Salzmann
Contexte/objectifs	
<p>Le pin de Salzmann (<i>Pinus nigra salzmannii</i>) est une sous-espèce de pin noir, endémique au niveau méditerranéen. Elle est frugale, et adaptée à la sécheresse. Cependant, son aire de répartition est restreinte en France (quelques peuplements ont été identifiés dans les Gorges du Tarn et vers le col de l'Uglas dans les Cévennes) et menacée, notamment par le risque incendie et sa capacité d'hybridation avec d'autres pins noirs.</p> <p>C'est pourquoi les pinèdes à pins de Salzmann ont été reconnu d'intérêt communautaire, et son enjeu de conservation est fort pour le site Natura 2000 des gardons de St Jean et de Mialet. Deux petits peuplements purs ont été répertoriés sur le site, et font l'objet d'une attention particulière.</p> <p>Il est proposé, suite à une coupe d'une parcelle de pins maritimes sur la forêt intercommunale des Cévennes au Mont Lozère, de replanter avec, entre autres, des pins noirs.</p> <p>Le but est de suivre et conserver cette espèce d'intérêt communautaire, tout en sensibilisant les scolaires et le grand public.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Coupe de la parcelle de forêt intercommunale</p> <p>2/ Travail avec l'ONF sur la sélection des graines sur les semenciers existants dans le Gard ; suivi de la germination. En parallèle, animation auprès des scolaires sur l'écologie du pin de Salzmann, sa conservation, la plantation...</p> <p>3/ Elaboration d'un protocole de suivi de long terme sur cette parcelle. Des partenariats seront recherchés avec les experts de l'ONF et de l'INRA.</p> <p>4/ Organisation d'un évènement autour de la plantation de pins de salzmann sur cette parcelle avec l'ONF et un public scolaire.</p>	
Maître d'ouvrage	ONF, dans le cadre des contrats Natura 2000 pour la plantation Natura 2000 des gardons de St Jean et de Mialet pour l'animation et le suivi

Partenaires identifiés	Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, INRA
Lieu de réalisation : commune de St Etienne Vallée Française, Durée de l'action : LT Type d'action : investissement, étude, animation Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	Dans le cadre du contrat N2000 (à revoir)
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres plantés - Nombre d'arbres ayant survécu après les premières années - Suivi qualitatif - Nombre d'enfants sensibilisés
	Suites à donner à l'action
	Promotion de cette action Mise en place du protocole de suivi

Axe 3 : Développer la consommation locale des bois

Aller vers une utilisation plus systématique du bois local

FICHE ACTION N°13	Créer une scène en bois local, mutualisée sur le territoire
Contexte/objectifs	
<p>« Arsène » est un projet de scène en bois local (pins noirs du Causses) modulable, transformable et transportable. Imaginé par une compagnie de théâtre, il avait pour but était de mettre à disposition du territoire (associations, organisme) un équipement d'accueil d'évènement, pratique et de bonne qualité. Cependant, la compagnie de théâtre n'a pas pu porter le projet à son terme pour différentes raisons, dont des capacités financières et d'engagement.</p> <p>Néanmoins, le projet garde de son intérêt. : novateur, en lien avec la ressource locale, et en réponse à une problématique rencontrée par de nombreux acteurs culturels du territoire. Ainsi, certains élus de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes souhaiteraient de reprendre ce projet à son compte, en se basant sur les travaux déjà réalisés.</p> <p>De plus, l'approche au niveau constructif, qui peut être désignée comme originale, a consisté à s'adapter à l'essence locale, en adaptant les sections du projets (petites sections).</p> <p>Le but du projet est de démontrer l'utilisation possible du bois local dans des équipements publics, avec une essence peu utilisée (pin noir d'Autriche à ce stade du projet) et faire la promotion de l'utilisation de bois indirectement, à travers un outil culturel, transporté sur tout le territoire.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Reprise du projet de la compagnie de théâtre, et adaptation aux besoins de la communauté de communes : modularité, nombre possible de structures potentiellement utilisatrices, stockage du matériel, etc.</p> <p>2/ Adaptation du projet à l'essence locale choisie (pin noir d'Autriche à ce jour, à redéfinir si besoin) et aux savoir-faire du territoire</p> <p>3/ Construction de la scène et promotion auprès du territoire (associations et communes)</p>	

Maître d'ouvrage	Communauté de communes Gorges Causses Cévennes
Partenaires identifiés	Propriétaire forestier privé, ONF, Leader, Département
Lieu de réalisation : communauté de communes Gorges Causses Cévennes Durée de l'action : MT Type d'action : investissement Calendrier prévisionnel : 2018/2019	Plan de financement prévisionnel
	Coordination par l'animatrice de la charte forestière Coût prévisionnel de la scène : 50 000 euros Aides financières possibles du Leader et du Département (80%)
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Scène réalisée - Nombre de communes et associations du territoire utilisant cette scène
	Suites à donner à l'action
	Retour d'expérience du projet

Axe 3 : Développer la consommation locale des bois

Aller vers une utilisation plus systématique du bois local

FICHE ACTION N°14	Insérer du bois et des savoir-faire locaux dans le mobilier des bureaux d'information touristique de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes
Contexte/objectifs	
<p>L'Office Intercommunal de tourisme Cévennes Gorges du Tarn possède plusieurs bureaux d'information sur le territoire : Florac, Ste Enimie, Meyrueis, Ispagnac, La Malène. Ces bureaux d'information accueillant du public auraient besoin d'être réaménagés, notamment au niveau du mobilier (tables d'accueils, présentoirs, etc). L'ancienne gare de Florac va faire l'objet d'une restructuration en maison du tourisme. Des aménagements intérieurs sont prévus. Il serait donc intéressant de se baser sur ces aménagements prévus à Florac pour harmoniser le mobilier des bureaux d'information, en prévoyant pour ce faire du bois et des savoir-faire locaux.</p> <p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Améliorer l'accueil au sein des bureaux d'information touristiques- Communiquer sur le bois et les savoir-faires locaux à travers du mobilier visible des habitants et touristes- Valoriser différentes essences selon les bureaux d'accueil pour montrer les spécificités forestières du territoire	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Validation du projet au niveau du comité de programmation du Leader</p> <p>2/ Construction d'une méthode pour assurer au mieux l'insertion de bois local dans le mobilier, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- Travail sur les essences possibles, reflétant le territoire de chaque bureau d'information touristique (par exemple du hêtre pour l'Aigoual, du pin pour la Malène...)- Enquête rapide auprès d'artisans sur le territoire ou à proximité sur leurs capacités et leurs propositions, notamment sur les éléments pouvant facilement insérer du bois local et ceux pour lesquels c'est plus difficile- Réflexion et recherche de solutions pour les éléments les plus difficiles pour insérer du bois local- Décision finale des éléments qui peuvent recevoir du bois local et demande aux artisans- Définition de la communication adéquate sur la visibilité de l'action auprès des visiteurs des bureaux d'information touristique <p>3/ Réalisation du mobilier</p>	

Maître d'ouvrage	Office Intercommunal de Tourisme Cévennes Gorges du Tarn (association)
Partenaires identifiés	Communautés de communes à travers la charte forestière, Leader
Lieu de réalisation : Communauté de communes Gorges Causses Cévennes Durée de l'action : CT Type d'action : Investissement Calendrier prévisionnel : 2018	Plan de financement prévisionnel
	Autofinancement : 20% Leader et communauté de communes : 80%
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Volume de bois local inséré dans le mobilier - Nombre d'artisans locaux répondant à l'offre
	Suites à donner à l'action
	Communication et retour d'expérience

Axe 3 : Développer la consommation locale des bois

Aller vers une utilisation plus systématique du bois local

FICHE ACTION N°15	Accompagner les collectivités dans leurs achats de produits bois à travers différents outils : commandes groupées, appels à projets
Contexte/objectifs	
<p>Les collectivités réalisent régulièrement divers achats : mobilier, équipements d'extérieurs ou d'intérieurs, etc. Certains de ces achats pourraient correspondre à une offre d'artisans bois locaux, mais cette offre n'est pas toujours étudiée, faute de temps ou de moyens financiers.</p> <p>Or, les achats publics peuvent être démonstrateurs auprès des habitants et peuvent apporter une identité à un territoire.</p> <p>Il est ainsi proposé, à travers différents projets de collectivités et différents outils, d'accompagner les collectivités dans leurs achats de produits bois. Deux démarches ont été pré-identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une commande groupée entre plusieurs collectivités autour de cache-container- Un appel à projets sur des aires de jeux <p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser la ressource bois sur des équipements de collectivité, et les aider à avoir une réflexion globale- Promouvoir l'identité du territoire à travers le bois- Sensibiliser le grand public à travers des aménagements du quotidien	
Descriptif de l'action	
<p>Cette action est divisée en deux sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ <u>Réaliser une commande groupée entre plusieurs collectivités</u> <p>Un premier projet a été préalablement identifié sur la communauté de communes Gorges Causses Cévennes : la création ou le remplacement de cache-container, en partenariat avec le SICTOM (syndicat intercommunal de gestion des déchets). Il est proposé de tester une commande groupée sur ces cache-container.</p> <p>Si cette action ne peut aboutir sur les cache-container, d'autres commandes groupées sur des produits bois pourraient être identifiées et organisées.</p>	

✓ Accompagner les collectivités dans l'appel à projet sur les aires de jeux lancées par le GAL Causses Cévennes

Un appel à projets sur des aires de jeux en bois a été lancé par le GAL Causses Cévennes, en partenariat avec le CAUE, le Parc national des Cévennes et les communautés de communes de l'ancienne charte forestière. L'idée est d'inciter fortement les collectivités ayant un projet d'aire de jeux, de réfléchir globalement sur son implantation, son aménagement et les matériaux utilisés. Le bois, ressource locale, doit être étudiée. La recherche de devis auprès d'entreprises locales est également fortement conseillée.

Ainsi, un accompagnement personnalisé auprès des communes voulant répondre à cet appel à projet est proposé. Celui-ci passe par différentes formes dont :

- Recensement des besoins de la commune et visite sur place pour notamment s'adapter au terrain
- Proposition par le PnC et le CAUE d'une esquisse de projet
- Mise en exergue des éléments qui peuvent être construits en bois
- Recherche des entreprises locales pouvant répondre à la demande, prospection élargie si besoin

Un premier projet à Ste Croix Vallée Française a été identifié.

Maître d'ouvrage	Les collectivités de la charte forestière
Partenaires identifiés	Association des collectivités forestières, PnC, CAUE, GAL Causses Cévennes
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière Durée de l'action : MT Type d'action : animation et investissement Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	Cache-container : à définir Aires de jeux : au cas par cas, entre 20 000 et 30 000 euros par projet, aidé par les fonds européens Leader
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collectivités s'engageant dans la démarche - Nombre de projets effectivement réalisés - Eléments bois réalisés sur place
	Suites à donner à l'action
	Promotion de l'action

Axe 3 : Développer la consommation locale des bois

Aller vers une utilisation plus systématique du bois local

FICHE ACTION N°16	Capitaliser les projets bois des collectivités à travers un outil de communication
Contexte/objectifs	
<p>Des projets de construction en bois local portés par des collectivités existent, et différentes méthodes ont été testées et/ou vont être testées sur ce nouveau territoire, mais toutes ne sont pas connues : achat direct de bois par une collectivité, proposition clé en main par un artisan suite à une demande pour des essences locales, demande d'une certification, etc.</p> <p>Il serait intéressant de capitaliser toutes ces expériences et en faire des bilans, pour</p> <p>Le but est de diffuser les bonnes pratiques de construction d'ouvrages publics en bois local, et analyser à partir de projets déjà réalisés, les possibilités d'actions pour un acteur public d'insertion de bois local sur notre territoire.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Recueil des ouvrages publics en bois local réalisé, lorsque la collectivité a eu une démarche pro-active, à savoir lorsqu'elle a réfléchi son projet dès le départ pour favoriser l'insertion de bois local.</p> <p>2/ Analyse des méthodes et des coûts des ouvrages. Il faut notamment s'atteler à faire ressortir les possibilités concrètes sur le territoire : par exemple, « pour tel bâtiment, la réalisation de la charpente a été possible en local car..., mais pas la menuiserie, car... » Le but est bien d'avoir des éléments objectifs.</p> <p>3/ Rédaction d'un document et mise en place d'un outil pour diffuser cette analyse. L'outil sera trouvé au fur et à mesure de l'action, le moyen le plus adapté en fonction du public cible sera adopté (Document papier ? Diffusion simplement à partir d'un site Internet ? etc.)</p>	
Maître d'ouvrage	Communautés de communes, à travers la charte forestière
Partenaires identifiés	Les communes ayant réalisé un ouvrage public en bois local de façon pro-active Tous les partenaires forestiers

Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière Durée de l'action : CT Type d'action : étude Calendrier prévisionnel : 2020	Plan de financement prévisionnel
	Coût de l'outil de communication : à voir en fonction de l'outil choisi (document papier ? Site Internet ? ce sera choisi au fur et à mesure de l'avancée de l'action).
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiment public analysé - Nombre de documents édités en fonction de l'outil de communication adapté
	Suites à donner à l'action

Axe 3 : Développer la consommation locale des bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°17	Informers les propriétaires sur les potentialités de valorisation des essences secondaires sur le territoire
Contexte/objectifs	
<p>Un peuplement forestier est composé d'essences principales, présentes en nombre, qui permettent de fournir une production et des lots de bois importants pour la filière. Accompagnant ces essences principales, il y a des essences secondaires, arbres ou arbustes, qui ne sont souvent pas prioritaires dans la gestion, mais qui possèdent tout de même des qualités intéressantes à valoriser. Ce sont par exemple : le buis, l'érable, le genévrier, etc. De plus, ces essences secondaires peuvent être un moteur pour certains propriétaires privés pour s'intéresser à la gestion de leurs parcelles (un « premier pas »).</p> <p>Un groupe du CETEF Arbres (centre d'étude technique et d'expérimentation forestière), animé par le CRPF, a été monté sur l'ex région Languedoc-Roussillon pour travailler sur la valorisation de ces essences secondaires par l'artisanat. De nombreux documents techniques ont été réalisés et sont mis à disposition des propriétaires forestiers et des artisans.</p> <p>Il serait donc intéressant d'informer les propriétaires forestiers du territoire de tout le travail réalisé dans ce cadre, afin de créer un réseau entre propriétaires et artisans du bois.</p> <p>Les objectifs de cette action sont d'intéresser les propriétaires forestiers privés à la gestion forestière à travers la valorisation des essences secondaires et d'avoir une première approche de valorisation de ces essences.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Information des mairies à travers un article dans un bulletin communal (lien avec l'action sur la contribution des élus à la communication sur la forêt)</p> <p>2/ Reconnaissance de 2 ou 3 essences emblématiques du territoire : le buis peut être notamment une essence intéressante sur les Causses</p> <p>3/ Identification des propriétaires et organisation d'une animation spécifique avec recherche de propriétaires et visites concrètes de terrain. Cette animation se baserait sur plusieurs thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- Reconnaissance des essences	

- Sylviculture à appliquer sur les essences secondaires
- Amélioration de l'existant
- Récolte avec démarche de commercialisation groupée

Cette animation serait à destination des propriétaires forestiers privés et des artisans

Maître d'ouvrage	Communautés de communes de la charte forestière
Partenaires identifiés	CRPF, CETEF, propriétaires forestiers, Parc national des Cévennes
Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : CT Type d'action : animation Calendrier prévisionnel : 2019	Plan de financement prévisionnel
	Animation CRPF/CETEF (5 jours) : 2250 euros
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Bulletins communaux édités - Nombre de propriétaires intéressés - Nombre d'artisans intéressés
	Suites à donner à l'action
	Fidélisation des liens entre artisans et propriétaires forestiers

Axe 3 : Développer la consommation locale des bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°18	Créer un groupe de travail dédié au pin maritime cévenol
Contexte/objectifs	
<p>Le pin maritime est une essence bien présente sur toute la partie sud cévenole de la charte forestière. C'est une essence mal connue et peu appréciée des habitants ou des professionnels alors qu'elle est intéressante pour le bois construction. Cela a été démontré par le Pays Cévennes dans le cadre de leur charte forestière. En effet, une étude sur le potentiel d'utilisation du pin maritime dans le bois construction avait été commandée il y a quelques années. L'étude a été réalisée par la coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise et le CIRAD. Suite à cette étude, un premier bâtiment public en pin maritime des Cévennes est en cours de réalisation sur une commune du Gard (Cendras).</p> <p>Le travail réalisé doit continuer. Cependant, il est nécessaire de reprendre les conclusions et résultats de l'étude, de les partager largement et de relancer des actions de valorisation.</p> <p>Ainsi, il est proposé de monter un groupe de travail sur le pin maritime entre les deux chartes forestières Pays Cévennes et Gorges Causses Cévennes, puisque celles-ci ont des enjeux communs sur cette essence.</p> <p>L'objectif de cette action est de redéfinir un programme complet de travail sur la valorisation du pin maritime, à l'aide d'une animation spécifique et d'une concertation inter-départementale sur le massif cévenol.</p> <p>L'animation est intégrée dans les deux chartes forestières (Gorges Causses Cévennes et Pays Cévennes), car il est nécessaire d'avoir une animation commune et coordonnée qui bénéficiera aux deux territoires. Cependant, les actions qui découleront de ces réunions seraient séparées pour faire l'objet de financements différenciés.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Le groupe pourrait se réunir 1 à 2 fois par an.</p> <p>Les premières réunions pourraient aborder les points suivants :</p>	

- Conclusions des études réalisées sur le Pays Cévennes (avec synthèse à réaliser pour le grand public, maîtres d'ouvrage publics, professionnels et création d'un outil de communication), une coordination sera faite avec l'association des Collectivités forestières, qui va réaliser une analyse du bâtiment en pin maritime en cours sur Cendras.
- Identification des filières existantes
- Relevé des besoins du territoire, des besoins des acteurs
- Relevé des ressentis des acteurs sur la valorisation locale du pin maritime
- Retours d'expériences d'autres territoires sur la valorisation du pin maritime
- Quelles valorisations possibles pour notre territoire et quels acteurs à mobiliser ?

Suite à ces réunions de travail, un accompagnement sera réalisé sur les projets potentiellement réalisables (notamment sur des méthodes de montage de projet). Cet accompagnement/animation sera réalisé soit conjointement entre les deux chartes forestières si les projets touchent les deux territoires, soit séparément si les projets sont différenciés.

Maître d'ouvrage	Communautés de communes et syndicat mixte à travers les chartes forestières
Partenaires identifiés	Association des Collectivités forestières, CRPF, ONF, coopérative FPLG, PnC, FCBA...
Lieu de réalisation : massif cévenol de la charte forestière Durée de l'action : LT Type d'action : animation Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	Animation comprise dans le cadre de l'animation des chartes forestières Actions découlant de cette animation : à définir et à séparer en fonction des deux chartes forestières
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes inclus dans le groupe de travail - Nombre et qualité des projets émergés suite aux réunions du groupe de travail
	Suites à donner à l'action
	Mise en œuvre des actions identifiées sur la valorisation du pin maritime

Axe 3 : Développer la consommation locale des bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°19	Créer une animation spécifique pour l'appropriation (entre autres) du projet de réseau de chaleur bois de Florac
Contexte/objectifs	
<p>La commune de Florac a étudié la mise en place d'un réseau de chaleur au bois, reliant plusieurs bâtiments publics. Le projet est en cours de finalisation, et devrait voir le jour prochainement.</p> <p>Le réseau de chaleur a suscité des questionnements sur sa faisabilité ainsi que sur son approvisionnement, notamment auprès de la population locale. Or, l'appropriation du projet par la population est importante pour sa continuité (possibilité à moyen terme de relier également des bâtiments privés), mais aussi pour les projets futurs de chaufferies bois qui pourraient voir le jour, qu'ils soient déjà programmés (Pont de Montvert, Vialas, Meyrueis) ou non. En effet, il y a encore beaucoup d'idées reçues sur le bois-énergie et il est important de pouvoir y répondre.</p> <p>Il est ainsi proposé une animation spécifique envers le grand public. L'objectif de cette action est de favoriser l'appropriation du réseau de chaleur et du bois-énergie en général par les particuliers.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Réunion de coordination entre la commune, la CCI (mission bois énergie), le SDEE et l'animatrice de la charte forestière sur l'avancement du projet, et les actions d'animation à développer, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organisation de 3 réunions publiques : Florac, Pont de Montvert, Meyrueis- Intervention dans des médias : TV Images 48, Radio Bartas...- Visites de sites- Animation ludiques (optionnel) : parcours du réseau de chaleur, jeux, etc. <p>2/ Choix des animations à mener et mise en place d'un calendrier en fonction du calendrier du réseau de chaleur.</p> <p>3/ Coordination avec les autres projets en cours du territoire, et notamment : Pont de Montvert, Vialas, Meyrueis.</p> <p>4/ Mise en œuvre des animations</p>	

Maître d'ouvrage	CCI (mission bois-énergie)
Partenaires identifiés	Communautés de communes à travers la charte forestière, commune de Florac, acteurs du bois-énergie, acteurs de l'éducation à l'environnement
Lieu de réalisation : commune de Florac Durée de l'action : MT Type d'action : animation Calendrier prévisionnel : 2018/2019	Plan de financement prévisionnel
	Intégré dans le programme d'actions de la mission bois-énergie de la CCI
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations réalisées - Nombre de personnes sensibilisées
	Suites à donner à l'action

Axe 3 : Développer la consommation locale des bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°20	Accompagner les scieries du territoire pour anticiper leurs problématiques de pérennisation (transmission des entreprises, modernisation...)
Contexte/objectifs	
<p>Quatre scieries sont présentes sur le territoire de la charte forestière. Seule une scierie est considérée comme industrielle, avec un volume de 13 000 m³/an de produits finis (à destination principalement de la palette/caisserie). Les autres scieries sont considérées comme artisanales, produisant moins de 1000 m³/an. Elles utilisent principalement des essences résineuses (pins et douglas).</p> <p>Les scieries sont un maillon important de la filière bois car elles permettent la transformation locale de la ressource. De plus, elles permettent de garder des emplois sur le territoire (emplois directs en scieries, ou indirects par la récolte et le transport des bois).</p> <p>La pérennisation de cette activité de sciage est donc un enjeu très important pour le territoire. Or, les scieries de petites tailles sont des entreprises de plus en plus menacées en France pour diverses raisons, dont des raisons économiques, ou d'adaptation au marché.</p> <p>Cette action se propose d'accompagner les scieries du territoire par rapport à cette problématique de pérennisation, à travers une action de formation-développement, accompagné par l'association Adefpat.</p> <p>L'objectif de l'action est d'anticiper la pérennisation de l'activité de sciage sur le territoire.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Identification des besoins des scieries du territoire Analyse des besoins communs et des besoins individuels Cette phase importante permettra de proposer un accompagnement sur mesure, avec un consultant connaissant le métier de la scierie. Ce sera l'occasion de revoir les besoins en terme de séchoir sur le territoire, qui permettrait d'augmenter la consommation des bois locaux.</p> <p>2/ Construction d'un plan d'intervention à partir de ces besoins (pré-cahier des charges), transmis à trois conseillers-formateurs référencés par l'Adefpat</p>	

3/ Rencontre collective entre le conseiller-formateur choisi et les entreprises, recadrage de la mission si besoin	
4/ Réunion du groupe d'appui au projet, composé de personnes apportant ses compétences et conseils	
5/ Validation du projet au conseil d'administration de l'Adefpat et commencement de la formation.	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes à travers la charte forestière ADEFPAT Scieries
Partenaires identifiés	CCI, ATCC
Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : CT Type d'action : animation Calendrier prévisionnel : 2018	Plan de financement prévisionnel
	A préciser : entre 300 et 900 euros par entreprises selon les cas
	Indicateurs d'évaluation
	- Nombre de scieries accompagnées - Retour qualitatif des scieries
	Suites à donner à l'action
	Mise en œuvre d'actions communes identifiées à travers cette formation-développement

Axe 3 : Développer la consommation locale des bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°21	Accompagner la démarche de valorisation des tanins cévenols
Contexte/objectifs	
<p>Le châtaignier est une essence très présente sur le territoire cévenol de la charte forestière. Cependant, celui-ci est peu valorisé pour différentes raisons : faible qualité dû à un manque de sylviculture, dépérissement généralisé, coût d'exploitation, etc.</p> <p>Une réflexion est en cours depuis quelques années sur le secteur pour créer un produit à haute valeur ajoutée issu des tanins de châtaignier. En effet, il a été démontré par l'INRA que les tanins de châtaignier, à travers leur structure moléculaire unique, étaient très intéressants pour différentes applications : agroalimentaire, plastiques, matériaux composites, cosmétique/nutraceutique... L'INRA a indiqué que la filière avait tout intérêt à développer ces nouvelles applications.</p> <p>Un porteur de projet s'est montré intéressé pour créer une entreprise d'extraction des tanins, couplée à une production de bois-énergie, permettant de valoriser les déchets issus de cette extraction. En parallèle, une thèse est en cours sur les possibilité d'extraction du tanin et sa valorisation notamment en retardant (thèse financée en partie par le syndicat mixte des Hautes Vallées Cévenoles).</p> <p>Cette action se propose d'accompagner la démarche menée par le porteur de projet, en lien avec tous les partenaires du projet. L'objectif de cette action est de de permettre de retrouver une sylviculture du châtaignier sur les parties où les stations lui sont favorables, grâce à la création d'un produit de haute valeur ajoutée.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>L'action est divisée en deux éléments :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Accompagnement du porteur de projet de valorisation des tanins cévenols <p>Le porteur de projet prévoit de s'installer sur la zone d'activité économique de St Privat de Vallongue. Il s'est inscrit dans la démarche de formation-développement, proposé par l'Adefpat, sur demande du territoire. Cela lui permet de disposer d'un consultant spécialisé qui l'accompagne dans les études de faisabilité pour son entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Veille technologique	

Le lien avec la thèse sur la valorisation des tanins devra être réalisée.	
Maître d'ouvrage	Le porteur de projet (entreprise)
Partenaires identifiés	Madeeli, Adefpat, GAL Causses Cévennes, Communautés de communes, syndicat mixte des Hautes Vallées Cévenoles, CCI, ...
Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : LT Type d'action : animation et investissement Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	A définir, une fois que les études auront été menées
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'entreprise de valorisation des tanins - Volumes de production : tanins, bois-énergie
	Suites à donner à l'action

Axe 3 : Développer la consommation locale des bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°22	Construire un contrat de réciprocité territoire urbain/territoire rural
Contexte/objectifs	
<p>Le territoire de la charte forestière possède une ressource forestière importante : boisé à 64%, certaines communes peuvent atteindre jusqu'à 90% de taux de boisement. Cependant, ce territoire est d'une densité très faible et composé d'un habitat traditionnellement dispersé : 12 357 habitants (au 1^{er} janvier 2014) pour une surface totale de 1 478 km², soit une densité moyenne de 8,6 habitant/km², une des plus faibles de France.</p> <p>Ainsi, les débouchés de la filière se trouvent plutôt sur les territoires urbains alentours.</p> <p>L'idée est de construire un outil appelé « contrat de réciprocité » permettant de rééquilibrer ressources et débouchés, entre notre territoire très rural où la ressource est présente avec un territoire plus urbain, avec moins de ressource mais plus de consommation potentielle. Cet outil a été défini suite au comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015. Plusieurs expériences sont en cours, notamment sur le territoire de l'Hérault, sur laquelle notre territoire peut s'appuyer.</p> <p>L'objectif de cette action est de construire des actions communes entre notre territoire rural et un territoire urbain.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Réalisation d'un diagnostic partenarial</p> <ul style="list-style-type: none">- Lecture croisée des projets de territoire- Mise à jour des données si besoin- Rencontre des partenaires <p>2/ Identification des défis territoriaux et des réciprocités à construire (= élaboration de la stratégie commune) En identifiant des thématiques phares, par exemple : construction, transition énergétique, accueil du public, etc.</p> <p>3/ Proposition d'actions pour le contrat de réciprocité</p>	

4/ Signature du protocole d'accord entre les deux territoires	
Selon le temps imparti : mise en œuvre des actions définies dans le cadre de ce contrat.	
Maître d'ouvrage	Communautés de communes de la charte forestière, avec soutien de l'association des Collectivités forestières
Partenaires identifiés	A définir selon les négociations : territoire de Millau, d'Alès, Nîmes ou Montpellier
Lieu de réalisation : inter-départemental Durée de l'action : LT Type d'action : Animation Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	Animation des communes forestières à définir
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic partenarial - Rédaction du protocole d'accord - Nombre de réunions entre partenaires
	Suites à donner à l'action
	Mise en œuvre du plan d'action du contrat de réciprocité

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers une culture forestière commune

FICHE ACTION N°23	Mettre à contribution les élus pour créer une culture forestière commune
Contexte/objectifs	
<p>L'évaluation de l'ancienne charte forestière a montré que l'appropriation de la thématique forestière par les élus était encore timide, même s'il a été admis qu'un premier pas avait été fait. Le travail réalisé dans le cadre de la charte forestière a contribué à faire prendre conscience du rôle de la forêt sur le territoire, et du rôle que les élus doivent jouer dans cette prise de conscience.</p> <p>Cependant, il est nécessaire de continuer cette sensibilisation des élus, et ce d'autant plus que le territoire s'est agrandi, avec de nouveaux élus au niveau intercommunal qu'il faut réussir à impliquer. La sensibilisation est un travail de long terme, qu'il ne faut pas négliger.</p> <p>L'objectif de cette action est d'aider les élus à être porteur des questions forestières sur leur territoire.</p>	
Descriptif de l'action	
<p><u>Sensibiliser les petits propriétaires à travers les bulletins communaux</u> Il est proposé de faire passer une à deux fois/an aux communes un article d'information sur la forêt qu'elles pourraient relayer dans leurs bulletins. Les thèmes sont à définir, mais ils pourraient s'appuyer sur les actions en cours de la charte forestière.</p> <p><u>Créer un modèle de panneau de communication pour les bâtiments bois</u> Afin de mettre en avant les projets des élus, il est proposé de créer un modèle de panneau à apposer sur des bâtiments bois, à l'image de ce qui est réalisé par la mission bois-énergie de la CCI pour les chaudières bois.</p> <p><u>Former les élus à la forêt</u> Le territoire de la charte forestière s'étant agrandi, de nouveaux élus sont en charge des questions forestières. Il est donc important de continuer la dynamique d'information/formation en cours jusque-là sur l'ancien périmètre pour l'étendre. Il est donc prévu une formation par an auprès des élus, soit sur un sujet particulier, soit en croisant divers sujets, pour répondre de façon plus globale aux questionnements.</p>	

<p><u>Informer annuellement les habitants et les élus sur les forêts publiques de leurs communes</u></p> <p>Les forêts publiques font régulièrement l'objet de coupes et de travaux. Les communes, pour les forêts communales, et les sections, pour les forêts sectionales, sont décisionnaires pour ces travaux. Cependant, il est constaté une information insuffisante auprès des habitants et notamment des membres de sections. Il est donc proposé la mise en place de réunions publiques annuelles pour mieux informer sur les projets en forêt publique.</p> <p>L'action sera réalisée en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'une ou plusieurs communes par an sur lesquelles une information est nécessaire - Réalisation d'une communication spécifique envers ces communes, et les membres des sections s'il y a lieu - Tenue d'une réunion publique 	
Maître d'ouvrage	Communautés de communes à travers la charte forestière ONF Association des collectivités forestières CRPF
Partenaires identifiés	Tous les acteurs
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière Durée de l'action : LT Type d'action : animation Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	600 euros TTC pour un panneau de communication sur les bâtiments bois Les autres actions rentrent dans le cadre des programmes d'actions plus globaux des partenaires
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles de presse et d'articles pour les bulletins communaux parus - Nombre de journée d'informations / formations - Nombre de personne assistant aux journées d'informations / formations
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation des informations/formations : c'est la régularité de l'action qui permettra d'avoir des résultats à long terme

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers une culture forestière commune

FICHE ACTION N°24	Créer un outil de communication sur les actions forestières du territoire favorisant le lien entre acteurs
Contexte/objectifs	
<p>Diverses structures interviennent dans le domaine de la forêt et de sa gestion. Par ailleurs, la forêt / les espaces boisés concernent de très nombreux acteurs (propriétaires ou autres...). Lors de la réalisation des groupes de travail de CévAigoual, il a été constaté un ressenti de la part du grand public d'un manque d'efficacité des actions menées, pour partie en raison de faibles échanges d'information, de coordination, de synergies et de capitalisation des expériences (exemple : des temps de vulgarisation ou d'échange organisés le même jour). Le manque d'espaces de dialogue a été soulevé.</p> <p>Les causes sont des moyens de communication insuffisants de chacune des structures, une faible coordination entre ces acteurs et peu d'utilisation des principes de « relais », à mettre en relation avec le manque de culture sylvicole du territoire. Un besoin de donner plus de visibilité sur les actions liées à la forêt et au bois auprès du grand public est donc ressorti.</p> <p>Les deux Chartes Forestières Gorges Causses Cévennes et Pays des Cévennes concernées pour une grande part par le massif « Cévennes » partagent le même constat.</p> <p>Les objectifs de cette action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Donner plus de visibilité aux actions menées sur le territoire en faveur de la forêt- Coordonner, créer des liens et de l'échange d'informations entre acteurs de la forêt cévenole : créer une communauté de diffusion des actions engagées- Systématiser l'envoi d'informations aux partenaires et aux médias et élargir le public touché <p>Cette action est une première étape de l'idée de mise en place d'un « parlement de la forêt cévenole ».</p> <p>L'animation se fera en commun entre les deux chartes forestières, avec une mobilisation respective des partenaires des deux territoires. L'outil sera commun, mais s'il y a des dépenses sur un outil ou sur un accompagnement, une convention entre les deux territoires sera travaillée et passée, et les financements seront alors bien différenciés.</p>	

Descriptif de l'action

L'action consiste à mutualiser entre acteurs les actions et outils de communications, mieux se coordonner en ciblant 3 types de public :

- Le grand public : habitants, propriétaires forestiers, touristes
- La presse
- Les professionnels liés à la thématique Forêt/Bois entre eux.

Elle se déclinera en 2 étapes :

1. Mettre en place une stratégie de Relations Presse
2. Mettre en place une stratégie digitale

Étape 1 : Relations Presse

- Création d'un fichier de journalistes presse locale / régionale / nationale / pro, avec mutualisation des contacts presse de chacun (demande via emailing partenaires).
- Réalisation d'un dossier de presse socle argumentaire pédagogique pour la culture sylvicole + présentation de la campagne de communication ; à actualiser périodiquement. Utiliser entre autres la « Maison des messages » réalisée par ARFOBOIS en 2017.
- Envoi de communiqués de presse réguliers pour annoncer les actions engagées (en scindant bien les territoires des 2 Chartes, afin de conserver la lisibilité des 2 secteurs). Ceci pour inciter les médias à mettre en place des rubriques thématiques Forêt / Bois dans la presse locale / régionale.

Pour la charte forestière Gorges Causses Cévennes, cela consistera notamment à alimenter la rubrique « Nos Bois » de la Lozère Nouvelle.

- Constituer un fichier des responsables des journaux des collectivités (communes, EPCI) et leur adresser un article « clef en main » sur chaque action réalisée dans la charte forestière.

Étape 2 : Stratégie digitale

- Mise en place des principes de communication entre les CFT et l'ensemble des partenaires (*systematisation des envois des actualités aux animateurs/trices de chartes forestières, comment annoncer les événements, les actus, quelles types d'informations et illustrations, quels types de « rdv réguliers spécifiques », etc. ?*)
- Trouver l'outil le plus adéquat pour communiquer, en fonction des objectifs : il semble que la newsletter à partir d'un blog soit la façon la plus appropriée pour communiquer, au vu du large public à toucher, mais d'autres outils pourraient être retenus comme une page Facebook.
- Animer l'outil en publiant des actualités régulières sur l'ensemble des actions menées par les partenaires et des actions des chartes forestières et en créant des rdv réguliers spécifiques : par exemple 1 question mensuelle « vrai / faux » + un concours de photos / de dessin / de contes + une plateforme de parrainage usagers / parcelles, etc.
- S'appuyer sur les autres relais (fichier partenaires + média + journaux collectivités) pour communiquer
- Continuer l'émission « Des fermes et des arbres » sur Radio Bartas en l'étendant à tout le nouveau territoire de la charte forestière Gorges Causses Cévennes

Maître d'ouvrage	Communautés de communes et syndicat mixte à travers les chartes forestières
Partenaires identifiés	Tous partenaires
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière Gorges Causse Cévennes + Pays Cévennes Durée de l'action : LT Type d'action : communication Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	Pour un premier test de communication commune, il sera recherché un outil gratuit.
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'article, d'émissions dans la presse sur la Forêt/Bois - nombre d'habitants, propriétaires forestiers ou sensibilisés, - nombre de médias touchés,
	Suites à donner à l'action
	Pérennisation de l'outil

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers un partage des connaissances forestières

FICHE ACTION N°25	Communiquer de façon renforcée dans des évènements pré-existants ou à créer
Contexte/objectifs	
<p>La sensibilisation auprès du grand public sur la forêt et la filière bois est un travail de long terme qui doit passer par différents canaux pour obtenir des résultats positifs. Elle doit également être la plus régulière possible, afin que les messages deviennent visibles.</p> <p>Le nouveau territoire s'étant agrandi, il est nécessaire de se reposer la question de la sensibilisation et de son efficacité.</p> <p>Les ateliers de travail organisés dans le cadre de CévAigoual ont montré l'intérêt de parler de forêt dans des évènements existants, déjà fréquentés et connus du grand public. En effet, cela permet d'étendre la visibilité des acteurs forestiers et de toucher de façon large des personnes qui ne se seraient pas forcément déplacé sur une thématique uniquement forestière.</p> <p>En complément de ces évènements déjà existants, il a été jugé nécessaire de garder des évènements ponctuels spécifiques à la thématique forestière, permettant d'approfondir certains sujets.</p> <p>Les objectifs de l'action sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en avant la forêt et la filière bois, partager les points de vue et faire que les acteurs soient visibles du grand public- Valoriser le métier de forestier.- Créer du lien entre la population et les professionnels de la filière forêt bois.	
Descriptif de l'action	
<p><u>Profiter d'un évènement phare déjà existant du territoire</u></p> <p>Il serait possible de se focaliser sur les évènements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fête du Pélarдон à Ste Croix Vallée Française : l'APEC (association pour l'Emploi en Cévennes) souhaite monter une journée d'échanges sur l'artisanat bois à cette occasion- Festival de Bandes Dessinées de Ste Enimie <p><u>Organiser des évènements spécifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Organiser des sorties « Vis ma vie de bûcheron » (selon les partenariats possibles avec les acteurs forestiers)	

<p>Ces visites de chantiers forestiers, où les personnes découvrent le métier de bûcheron et les activités forestières, ont été organisés avec succès dans le PNR du massif des Bauges. Il est proposé de reprendre ces sur notre territoire à raison d'une demi-journée par semaine, su un mois, pendant la période estivale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un évènement spécifique « 1, 2, 3 Forêts ! » en lien avec la Journée Internationale des Forêts sur le nouveau territoire agrandi de la charte forestière <p>La charte forestière s'étant agrandi, il est intéressant de mener une journée « 1, 2, 3 Forêts ! », à l'image de ce qui avait été réalisé en 2016, mais en améliorant l'évènement, notamment en le réduisant pour plus d'efficacité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter la forêt et la filière bois comme sujet pour les journées de l'innovation et de la ressource locale portées par l'ATCC (association territoriale Causses Cévennes). <p>L'ATCC, portant les fonds européens Leader à travers un GAL, va organiser des journées de l'innovation et de la ressource locale. La forêt et la filière bois sera une des thématiques traitées.</p>	
Maître d'ouvrage	<p>APEC ATCC Association de festival de BD de Ste Enimie Communautés de communes, à travers la charte forestière</p>
Partenaires identifiés	Tous partenaires
<p>Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière</p> <p>Durée de l'action : LT</p> <p>Type d'action : animation</p> <p>Calendrier prévisionnel : Journée d'échange APEC : 2018 Festival de BD : 2019/2020 « Vis ma vie de bûcheron » : 2018 « 1, 2, 3 Forêts ! » : 2019</p>	Plan de financement prévisionnel
	<p>Journée d'échanges sur l'artisanat bois par l'APEC : 400 euros Festival de BD de Ste Enimie : à définir selon l'animation choisie « Vis ma vie de Bûcheron » : 1100 euros « 1, 2, 3, Forêts ! » : à définir</p>
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personne assistant aux évènements - Evaluation qualitative de ces évènements
	Suites à donner à l'action
	Pérennisation selon les résultats

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers un partage des connaissances forestières

FICHE ACTION N°26	Vulgariser des articles pour rendre accessible des enseignements de recherche forestière à des publics variés
Contexte/objectifs	
<p>De nombreux articles de recherche forestière sont publiés chaque année. Ils apportent bien souvent des éclairages précieux sur le fonctionnement des écosystèmes à long terme et sur l'impact de notre gestion sur ce fonctionnement. Cependant, ceux-ci sont rarement connus du grand public ou des propriétaires forestiers. Plusieurs raisons peuvent probablement l'expliquer : un vocabulaire complexe et l'anglais comme langue internationale de la recherche rendent souvent ces références peu abordables pour les non spécialistes.</p> <p>Par ailleurs, les occasions de partage des connaissances et des expériences entre chercheurs et gestionnaires de terrain ne sont pas si fréquentes.,</p> <p>Or, il y aurait un intérêt commun à mieux comprendre les mondes de chacun et à partager ses connaissances : que les forestiers soient régulièrement informés des avancées de la recherche, et que la recherche comprenne davantage les réalités pratiques et les questions fréquentes des gestionnaires dans la gestion courante des forêts.</p> <p>C'est pourquoi cette action se propose de tester, dans un premier temps, la vulgarisation d'articles scientifiques auprès du grand public, des propriétaires et gestionnaires forestiers.</p> <p>L'objectif de cette action est de rendre accessibles certains résultats de recherche forestière, d'aider différents publics à mieux comprendre le fonctionnement de l'écosystème forestier, et de partager les connaissances du monde de la recherche et du monde forestier.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Choix de deux thématiques en lien avec la gestion forestière, consultation et synthèse d'articles de recherches à ce sujet.</p> <p>Deux thématiques ont été préalablement identifiées pour l'année 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none">- La fertilité des sols forestiers à long terme- Rôle des arbres morts et des vieux arbres pour l'écosystème forestier	

<p>2/ Vulgarisation de ces articles et création d'une émission de radio. L'émission sera créée sur Radio Bartas, la radio locale du territoire, mais sera proposée pour diffusion à d'autres radios, départementales notamment. L'émission proposera une synthèse accessible à des non-spécialistes des articles scientifiques et une courte séquence sur le terrain pour apporter du concret au discours.</p> <p>3/ Organisation d'une réunion d'information auprès des propriétaires forestiers privés sur une des deux thématiques identifiées. La réunion s'intitulerait « quand la science parle de forêt » (réunion d'ores et déjà prévue le 16 novembre 2018)</p>	
Maître d'ouvrage	Communautés de communes à travers la charte forestière pour la réalisation des émissions CRPF pour la réunion
Partenaires identifiés	Parc national des Cévennes
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière Durée de l'action : CT Type d'action : communication Calendrier prévisionnel : 2018	Plan de financement prévisionnel
	Inclus dans les programmes d'actions
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de deux émissions de radio - Nombre de radios supplémentaires qui souhaiteraient diffuser l'émission - Nombre de personnes assistant à la réunion « quand la science parle de forêt »
	Suites à donner à l'action
	Si cette première approche paraît concluante, il serait intéressant de monter une action plus complète sur les liens entre recherche et monde forestier.

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers un partage des connaissances forestières

FICHE ACTION N°27	Recenser les outils de sensibilisation disponibles sur la forêt pour créer un catalogue commun d'animation
Contexte/objectifs	
<p>Différents acteurs d'éducation à l'environnement sensibilisent le grand public sur le thème de la forêt. Plusieurs outils existent, mais ne sont pas toujours connus par tous, et ne sont pas toujours très utilisés.</p> <p>Dans le cadre de l'animation CévAigoual, se sont fait ressentir plusieurs besoins :</p> <ul style="list-style-type: none">- Besoin de recensement des actions de sensibilisation et de mieux se connaître entre acteurs (qui fait quoi ?)- Besoin d'accompagnement des acteurs de l'éducation à l'environnement sur certaines thématiques liées à la forêt- Besoin de création d'outils communs de sensibilisation sur la forêt et de fiches-animateurs à destination de plusieurs publics <p>Ainsi, il est proposé de réaliser un recensement de ces outils de sensibilisation disponibles sur la forêt afin de créer un catalogue commun d'animation et de réaliser de nouveaux outils en fonction des besoins.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>1/ Réunion de concertation sur les outils de sensibilisation sur la forêt des différents acteurs d'éducation à l'environnement et des organismes forestiers qui réalisent des animations pour le grand public :</p> <ul style="list-style-type: none">- Recensement des outils existants- Recensement des besoins de chaque organisme- Elaboration d'un plan avec : les outils à garder et à développer ; les outils à créer ; les outils à abandonner <p>2/ Eventuellement, création d'outils supplémentaires</p> <p>3/ Définition du catalogue des animations et création de fiches-animateurs qui aideront les structures à utiliser les outils</p> <p>4/ Réalisation d'un test de fiches-animateurs à l'occasion d'un évènement sur la forêt, par exemple à l'occasion de l'évènement « 1, 2, 3 Forêts ! »</p>	

Maître d'ouvrage	Parc national des Cévennes
Partenaires identifiés	Associations d'éducation à l'environnement dont le REEL, ONF
Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : CT Type d'action : étude et investissement Calendrier prévisionnel : 2019	Plan de financement prévisionnel
	A définir selon les outils à créer
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organismes d'éducation à l'environnement intéressé par la démarche - Nombre d'outils créés (si besoins) - Nombre de fiches-animateurs - Nombre de personne présentes à l'évènement pour le test d'une ou deux fiches-animateurs
	Suites à donner à l'action
	Retour qualitatif des fiches-animateurs et des animations

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers un partage des connaissances forestières

FICHE ACTION N°28	Expérimenter et se former à l'aide d'un outil unique en France : la Forêt irrégulière école
Contexte/objectifs	
<p>La forêt irrégulière école est une démarche multipartenariale pilotée par le CRPF. Ancré sur une forêt du territoire de charte (commune de Cans&Cévennes), il s'agit d'un dispositif novateur regroupant expérimentations, développement de nouveaux outils de gestion, d'acquisition de connaissances et de formations sur la sylviculture irrégulière.</p> <p>La forêt choisie pour accueillir le dispositif comprend une diversité d'essences recouvrant une grande partie des essences du Massif-Central.</p> <p>La démarche est réalisée en partenariat avec de nombreux acteurs, dont les communautés de communes à travers la charte forestière.</p> <p>Le projet est innovant et porte sur la sylviculture irrégulière, une forme de gestion intéressant de plus en plus les propriétaires forestiers privés et publics.</p> <p>Il est important que la charte forestière s'intègre à ce dispositif, notamment sur la partie information/communication, son rôle étant en partie de créer un réseau d'acteurs et mettre en cohérence les différentes politiques sur un même territoire.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Plusieurs actions sont prévues :</p> <ol style="list-style-type: none">1/ Poursuivre l'installation du réseau de placettes permanentes (suivi des peuplements irréguliers)2/ Mettre au point et appliquer des outils et des méthodes pour se perfectionner dans la pratique de la sylviculture irrégulière3/ Evaluer l'impact de la gestion irrégulière sur les sols et la biodiversité pour adapter les pratiques aux peuplements et aux stations4/ Tester et mettre en œuvre de nouvelles technologies appliquées au domaine forestier (par exemple : drones)5/ Transférer les connaissances et les outils	

6/ Organiser les supports et les sessions de formation	
7/ Définir les conditions de duplication du dispositif de Forêt Irrégulière Ecole sur d'autres territoires	
Maître d'ouvrage	CRPF
Partenaires identifiés	ONF, DDT, Prosilva, AgroParis tech, école forestière de Javols, fogefor, gestionnaires forestiers, PnC, chambre d'agriculture, communauté de communes (charte forestière), etc.
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière, commune de Cans & Cévennes Durée de l'action : LT Type d'action : étude et investissement Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	Coût total du projet : 249 128 € sur 3 ans – 114 020 € de subvention du MAAF et 9 000 € de subvention de partenaires (PNC, Fransylva 48, FOGEFOR 48) Autofinancement des partenaires
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en gestion d'autres espaces boisés par la mise en œuvre du traitement irrégulier - Evolution du volume de bois mobilisé selon ce mode de gestion - 30 à 40 placettes permanentes installées et localisées, - Base de données globale formalisée, renseignée et compatible avec l'intégration des données complémentaires - 4 chantiers pilote d'irrégularisation concrétisés (volume de bois mobilisé compris d'environ 3 000 m3) + bilans technico-économiques - Nombre et surface de chantiers supplémentaires et volume de bois mobilisé - Cartographie de stations de la forêt du GF du Bougès (160 ha) - Ouverture et description des fosses pédologiques => supports de formation - Cartographies de vigilance pour différentes essences - Diagnostics IBP au sein de peuplements - Survol par des drones de la forêt du GF du Bougès et modélisation de la forêt grâce aux données collectées - Bilan de l'utilisation de la technologie Drone - Développement et transfert des outils sur tablette numérique à destination des gestionnaires (relevés, martelage...) - Création d'un site internet alimenté avec différentes sections: données collectées et résultats; protocoles; outils; bibliographies/ Nombre de personnes ayant consulté le site internet/ Nombre de téléchargements des différents documents

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de kits de formation « clé en main » adaptés à différents publics et pour différentes thématiques - Organisation effective de 6 à 7 sessions de formation (sur 3 ans)/ Personnes formées : 100 à 150 (sur 3 ans) - Méthodologie listant les points clé pour favoriser le transfert du concept de Forêt Irrégulière Ecole sur un autre territoire.
	Suites à donner à l'action
	Poursuite des mesures et actions engagées Organisation de sessions de formation Mise en œuvre de la sylviculture irrégulière Diffusion des connaissances acquises

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers une politique forestière territoriale de long terme

FICHE ACTION N°29	Animer la charte forestière de territoire
Contexte/objectifs	
<p>Menées à l'initiative des acteurs locaux, et principalement des élus, les chartes forestières permettent à un territoire de définir sa stratégie forestière, et de monter un programme d'actions pluri-annuelles en faveur de la forêt et du bois. Outils de concertation et de contractualisation, elles engagent les acteurs autour d'un projet commun faisant de la forêt et du bois un levier de développement local.</p> <p>Suite aux fusions de communautés de communes, ainsi qu'à l'évaluation de l'ancienne charte forestière montrant l'intérêt de continuer le travail d'animation, les deux nouvelles entités du sud Lozère (Gorges Causses Cévennes et des Cévennes au Mont Lozère) ont décidé de s'unir pour mettre en œuvre un nouveau plan d'actions. Celui a été travaillé à partir d'entretien avec les communes non connues par l'animatrice, les ateliers de concertation de CévAigoual, de la charte forestière et les différents programme d'actions des acteurs.</p> <p>Les objectifs sont de faire émerger, mettre en œuvre et suivre les projets « forêt-bois » sur le territoire, favoriser les rencontres et échanges pour plus d'efficacité, et mettre en cohérence les actions de chacun.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>L'animation de la charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes correspond à 1 ETP (équivalent temps plein), réparti comme suis :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Animation de l'outil charte forestière de territoire- Organisation d'un comité de pilotage au moins une fois par an,- Organisation du comité restreint d'élus au moins deux fois par an, et autant que de besoins,- Entretien de la dynamique de concertation entre tous les acteurs,- Participation aux réunions de réseaux des chartes forestières,- Contribution au référentiel national des chartes forestières de territoire ✓ Mise en cohérence et suivi des avancées des actions en cours des partenaires de la charte forestière	

- ✓ Participation aux réunions et actions des partenaires, pouvant être hors charte forestière, mais qui permettent de promouvoir la charte, faire connaître nos actions, et faire émerger de nouveaux projets si besoin
- ✓ Animation spécifique d'actions (dont communication et valorisation des actions de la charte forestière), notamment celles portées par les communes ou communautés de communes : certaines actions ont besoin d'animation spécifique et de mise en réseau avant de passer aux investissements. Cette animation active et opérationnelle, permettra de favoriser la mise en œuvre de projets ayant besoin d'une aide extérieure. De plus, un renforcement de l'animation auprès des actions des partenaires est important et non négligeable et concourt à la réussite des projets.

Un bilan sera réalisé annuellement.

Maître d'ouvrage	Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, puis PETR (création en prévision au 1 ^{er} janvier 2018)
Partenaires identifiés	Membres du comité de pilotage de la charte forestière de territoire et autres acteurs concernés par la forêt et le bois.
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière Gorges Causses Cévennes Durée de l'action : LT Type d'action : animation Calendrier prévisionnel : 2018/2019/2020	Plan de financement prévisionnel
	Dépenses : 1 ETP sur 3 ans, frais de déplacement et communication : en cours de définition
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions et participation des partenaires et des élus - Bilans annuels - Evaluation de la charte forestière
	Suites à donner à l'action
	Pérenniser l'animation

4. Echancier

AXE 1 : DYNAMISER LA GESTION FORESTIERE

	Année 1	Année 2	Année 3
1. Regrouper le foncier forestier par une animation ciblée			
2. Réaliser un ou plusieurs projet(s) de desserte nécessitant une animation concertée entre acteurs et mise en place d'un groupe de suivi			
3. Récolter des données de coûts de chantiers à travers la définition de chantiers types du territoire			
4. Aider à l'installation d'une équipe de bûcheronnage/débardage adapté au secteur des Cévennes			

AXE 2 : GERER LES INTERFACES

	Année 1	Année 2	Année 3
5. Informer sur des chantiers-exemples de pratiques de sylvo-pastoralisme			
6. Valoriser les bois des agriculteurs - phase 2 : concrétisation du projet Bois paysan des Cévennes			
7. Former les professionnels du tourisme sur des questions forestières à l'occasion des "cafés-pros"			
8. Monter une concertation auprès des propriétaires forestiers privés sur un sentier de Grande Randonnée ou de Petite Randonnée			
9. Promouvoir le sentier du Martinet à St Etienne Vallée Française			
10. Mener une politique active de prévention DFCI à travers l'information et une animation importante et ciblée pour l'amélioration et l'entretien d'une ou deux pistes d'intérêt intercommunal ou interdépartemental			
11. Accompagner les propriétaires dans la mise en place d'une trame de vieux bois			
12. Expérimenter une plantation de pins de Salzmann			

AXE 3 : DEVELOPPER LA CONSOMMATION LOCALE DES BOIS

	Année 1	Année 2	Année 3
13. Créer une scène en bois local, mutualisée sur le territoire			
14. Insérer du bois et des savoir-faire locaux dans le mobiliser es bureaux d'information touristiques de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes			
15. Accompagner les collectivités dans leurs achats de produits bois à travers différents outils : commandes groupées, appels à projets			
16. Capitaliser les projets bois des collectivités à travers un outil de communication			
17. Informer les propriétaires sur les potentialités de valorisation des essences secondaires sur le territoire			
18. Créer un groupe de travail dédié au pin maritime cévenol			
19. Créer une animation spécifique pour l'appropriation (entre autres) du projet de réseau de chaleur de Florac			
20. Accompagner les scieries du territoire pour anticiper leurs problématiques de pérennisation (transmission des entreprises, modernisation...)			
21. Accompagner la démarche de valorisation des tanins cévenols			
22. Construire un contrat de réciprocité territoire urbain / territoire rural			

AXE 4 : AUGMENTER LES CONNAISSANCES, SE FORMER, S'INFORMER

	Année 1	Année 2	Année 3
23. Mettre à contribution les élus pour créer une culture forestière commune			
24. Créer un outil de communication sur les actions forestières du territoire favorisant le lien entre acteurs			
25. Communiquer de façon renforcée dans des événements pré-existants ou à créer			
26. Vulgariser des articles pour rendre accessible des enseignements de recherche forestière à des publics variés			
27. Recenser les outils de sensibilisation disponibles sur la forêt pour créer un catalogue commun d'animation			
28. Expérimenter et se former à l'aide d'un outil unique en France : la Forêt irrégulière école			
29. Animer la charte forestière de territoire			

5. Les actions « bonus »

Les actions appelées « bonus », sont des actions qui ont été identifiées sur le territoire, mais qui ne sont pas prioritaires pour diverses raisons :

- Pas de maître d'ouvrage positionné
- Des financements très incertains
- Une moindre priorité pour le territoire en terme d'enjeux
- Un temps trop court pour la mettre en place

Il est cependant important de garder en mémoire ce qui a été discuté et travaillé. De plus, si le temps le permet ou si une action prévue est finalement abandonnée au cours des trois prochaines années, une action bonus pourra venir la remplacer.

Il est nécessaire d'avoir une souplesse dans le plan d'actions, pour faire face aux aléas de tous projets : manque de financement, changement de politique, disparition d'une structure ou apparition d'une nouvelle structure, etc.

C'est pourquoi, ces actions dites « bonus » sont listées ci-dessous et pourraient potentiellement être menées au milieu ou fin des trois années du plan d'actions :

- Créer des outils communs de sensibilisation à destination des structures touristiques du territoire
- Créer une AMAP bois bûche autour de Florac
- Expérimenter à une échelle opérationnelle un plan paysager participatif
- Développer des actions sur les tanins de châtaignier suite au rendu d'une thèse sur l'extraction des tanins (rendu prévu 2019/2020), et au développement d'un porteur de projets (en cours)
- Cartographier les espaces intermédiaires entre agriculture et forêt sur une commune à travers un document d'urbanisme (PLU)
- Créer un plan d'aménagement forestier communal participatif (avec les habitants)
- Réaliser un document de recensement des forêts et des produits bois disponibles sur le territoire (annuaire des ressources et savoir-faire = qui fait quoi sur la forêt ?)